

International Review of Community Development Revue internationale d'action communautaire



Troisième âge : âge d'or sous le signe de la pauvreté

Jean Carette

Numéro 16 (56), automne 1986

La pauvreté : raison d'État, affaire de coeur

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034411ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034411ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Carette, J. (1986). Troisième âge : âge d'or sous le signe de la pauvreté. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (16), 199–204. <https://doi.org/10.7202/1034411ar>

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1986

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Troisième âge : âge d'or sous le signe de la pauvreté

J. Carette

Octobre 1983 : deux cents délégués des sections locales de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraité-e-s et pré-retraité-e-s¹ présentent leur exposition-manifeste, « On y voit à nos droits », devant la Chambre des Communes ; ils parviennent à arracher au gouvernement Trudeau une augmentation de 10 % de la pension fédérale de vieillesse, et ce en pleine récession.

Juin 1985 : plusieurs milliers de retraités et de pré-retraités font le siège de la colline parlementaire, à Ottawa, et réussissent à faire reculer le gouvernement Mulroney sur son projet de désindexer les pensions de vieillesse, l'obligeant ainsi à tenir une de ses promesses électorales.

Mai 1986 : plusieurs milliers de pré-retraités envahissent à nouveau

les pelouses du Parlement fédéral pour exiger le rétablissement de leur droit à l'assurance-chômage.

En moins de trois ans, trois manifestations démontrent la montée d'un pouvoir organisé des retraités et pré-retraités et son efficacité politique croissante. Depuis des années, sollicitée et peu à peu sensibilisée, l'opinion publique est alertée sur la situation financière des retraités et pré-retraités et sur la pauvreté qui fait des personnes âgées du Canada les plus démunies parmi celles de tous les pays du monde occidental après les États-Unis, bien qu'elle soient citoyennes de l'un des pays les plus prospères du monde.

Le moment nous semble opportun de faire le point sur les problèmes financiers de celles et de ceux qui, par leur travail, ont bâti le pays et fait sa richesse, sur les politiques

québécoises de gestion publique de l'avance en âge et de la vieillesse, et sur l'entrée en force des retraités et pré-retraités dans l'arène politique.

1. Les retraités canadiens : parmi les plus pauvres du monde occidental

Cette affirmation a de quoi surprendre et scandaliser. Elle est pourtant inscrite très clairement dans les analyses de l'OCDE et dans celles du gouvernement canadien. Un exemple suffira : en novembre 1981, un document signé par Monique Bégin, ministre fédérale de la Santé nationale et du Bien-être social, reconnaissait que « le Canada a du retard sur la plupart des autres pays industrialisés de l'Ouest pour ce qui est de la protection offerte aux travailleurs par les régimes de pen-

200 sions privés » (Ottawa, 1981 ; voir aussi Ottawa, 1982a et 1982b).

Ce sont en effet deux retraités sur trois qui, après 65 ans, survivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté établi par le Sénat canadien : Statistique Canada nous révèle qu'en 1982, 11,7 % des familles dirigées par une personne âgée et 57,7 % des personnes âgées seules vivaient sous le seuil de pauvreté.

La situation des femmes âgées est plus sombre encore ; en 1982, le quart des familles dirigées par une femme âgée étaient pauvres alors que les familles dirigées par un homme âgé n'étaient atteintes qu'à 10 %. À la même date, 80 % des femmes âgées avaient des revenus inférieurs à 10 000 \$ par année, contre 53,7 % pour les hommes, soit huit femmes âgées sur dix pour un peu plus de la moitié des hommes. Quand on sait que la population âgée est majoritairement féminine (57,2 % de femmes au-delà de 65 ans), compte tenu des écarts d'espérance de vie entre les sexes, on ne manque pas d'être encore plus troublé par tous ces chiffres (tirés de CNBS, 1984).

Cette situation de pauvreté est encore plus critique au Québec, qui détient le record canadien, avec 22,2 % des familles âgées et 70,6 % des personnes âgées seules vivant sous le seuil de pauvreté (même source). En fait, l'accession à la retraite, loin d'être l'occasion d'un

nouveau départ et de l'épanouissement tant attendu, est pour la majorité le passage d'une vie moyenne à la pauvreté ou de la pauvreté à la gêne, sinon à la misère.

On pourrait penser que cette situation scandaleuse est d'abord liée à la conjoncture : les retraités d'aujourd'hui n'auraient pas produit l'effort nécessaire durant leur période de vie active, compte tenu de l'origine trop récente du Régime des rentes du Québec et de la rareté passée des régimes privés de retraite. On pourrait ajouter que si « la crise » de 1980 a grugé les épargnes des retraités, son issue positive permet d'espérer une rapide amélioration de leur situation. En raisonnant ainsi, on oublie que si les retraités d'aujourd'hui n'ont pu épargner durant leur vie de travail, ce n'est pas par négligence ni par insouciance mais par impossibilité, compte tenu de leurs conditions d'exploitation au travail (bas salaires, crises à répétition, chômage, familles nombreuses, etc.). La pauvreté à laquelle ils sont réduits aujourd'hui n'est pas conjoncturelle : elle est d'abord liée aux structures économiques encadrant la sphère de la production et à la structure des régimes publics et privés de financement de la retraite. En fait, leur contribution à l'accumulation a été maximale, mais leur rétribution s'est trouvée réduite au minimum. D'une part, les régimes publics de retraite ont toujours été et restent insuffisants pour assurer un revenu décent à la retraite. D'autre part, les régimes privés de retraite² ont été et restent à la fois rares et impuissants à empêcher une baisse de revenu de 50 % en moyenne pour celles et ceux qui accèdent à la retraite, en particulier à cause de la non-indexation et de la non-transférabilité de la plupart de ces régimes d'un emploi à l'autre. Par un entêtement qui reflète bien les intérêts qu'ils soutiennent, les promoteurs des politiques et des

programmes de revenus de retraite, aux deux paliers de gouvernement, continuent de proclamer la vertu des régimes privés et de l'épargne personnelle, alors que les premiers ont révélé leur insuffisance et que la seconde est impossible pour la majorité, en particulier pour les classes populaires.

Rien d'étonnant donc si cette pauvreté financière de la majorité des personnes âgées entraîne une précarité de leurs conditions de vie : santé déficiente et perte accélérée de l'autonomie élémentaire, celle du corps ; logements vétustes et inconfortables ; isolement et dépendance sociale ; services inaccessibles ou inabordables ; statut social dévalorisé et difficultés d'intégration sociale. Cette précarité est la résultante obligée d'une trajectoire sociale antérieure dont les étapes n'ont pas permis aux retraités d'accumuler pour leur propre compte de retraite, tout au long de leur vie d'adultes, les biens et les potentialités — revenus, santé, relations sociales, savoirs et savoir-faire, etc. — qui leur auraient été nécessaires pour prévenir un vieillissement accéléré et vivre une retraite valorisante et épanouie (Guillemard, 1972). Cette précarité, répétons-le, est encore plus grave pour les femmes retraitées ou pré-retraitées, compte tenu de leur position antécédente sur le marché de l'emploi, de la non-reconnaissance de leur travail ménager et de leur position dominée dans les rapports entre les sexes (En collaboration, 1983).

Enfin, cette pauvreté s'élargit en amont de la retraite, avec la naissance et l'expansion d'une catégorie de « nouveaux pauvres », les pré-retraités, mi-retraités, mi-chômeurs (après épuisement de leurs prestations), survivant avec les maigres allocations du « Bien-être » social (*sic*), encore plus démunis que leurs aînés puisque ne disposant que d'environ 80 % des revenus de ces derniers et ne bénéficiant pas de

certaines programmes d'aide qui leur seraient indispensables, comme la gratuité de certains médicaments.



2. « Un nouvel âge à partager »

En réponse à cette situation pour le moins difficile et à tous égards scandaleuse, les politiques visant à la gestion publique de l'avance en âge et de la retraite, couramment regroupées sous le vocable « politique de la vieillesse », se révèlent insuffisantes en moyens autant qu'en perspectives³. Derrière les discours officiels qui décrivent un « nouvel âge à partager » (Québec, 1985), âge d'or et de liberté, se dissimulent des programmes sanitaires et sociaux tout inspirés des traditions d'assistance et d'institutionnalisation élargie.

En ce qui concerne les revenus issus des régimes publics, nous avons déjà insisté sur leur insuffisance, d'autant plus grave qu'ils fournissent la presque-totalité des revenus de la majorité : 93,2 % pour les couples âgés pauvres et 86,6 % pour les personnes âgées seules et pauvres. Mais il convient de remonter à la logique qui les sous-tend. Loin de chercher à assurer un revenu décent de remplacement à ceux et celles qui partent en retraite et quittent définitivement leur travail après y avoir usé leurs forces et leurs talents, les régimes publics n'ont qu'un effet réel : amor-

tir socialement une expulsion de plus en plus précoce et massive des travailleurs vieillissants du marché de l'emploi, à l'occasion des changements technologiques anciens et nouveaux et de la réorganisation constante de la production et de l'accumulation. Si en effet on observe l'histoire des régimes publics de retraite, leur origine et leur évolution, on ne manque pas d'être frappé par l'étroit parallélisme entre l'introduction de changements technologiques dans l'organisation du travail (de la machine-outil et du moteur électrique à l'ordinateur et à l'automatisation) et l'expulsion des plus âgés des travailleurs, en raison de leur inadaptation ou de la non-rentabilité de leur recyclage. D'où l'abaissement progressif de l'âge d'accès à la retraite et, depuis quelques années, l'augmentation du nombre de chômeurs âgés et des pré-retraités, dont le départ, loin de permettre l'embauche d'un plus jeune, autorise la suppression d'un nombre croissant de postes de travail (Plamondon, 1985 ; Plamondon et autres, 1984). Ce rejet, qui autrefois ne touchait qu'une minorité de survivants végétant dans leur famille ou en institution hospicielle jusqu'à leur mort rapide, atteint désormais une population massive qui va survivre de nombreuses années sans pouvoir bénéficier du soutien familial traditionnel ni trouver place en hébergement collectif, l'État se trouvant ainsi contraint d'assurer sa survie minimale.

C'est ainsi qu'en particulier l'État québécois, médiateur et levier principal du développement mais aussi premier agent des formes diverses et successives d'une plus large capacité de la société québécoise d'agir sur elle-même, s'est peu à peu investi de la responsabilité de prendre en charge une part toujours plus importante de la gestion sociale du vieillissement, de la retraite et du grand âge. Se sont ainsi progressivement élaborés et mis en place

des dispositifs publics programmés autour des enjeux de la retraite, de son âge légal et de ses revenus, mais aussi du mode de vieillir. L'État protecteur paternaliste des pauvres et des assistés a laissé la place à un État au verbe providentiel, investi et s'investissant du rôle privilégié d'agent central d'une politique de la vieillesse, dont la finalité publicisée est d'assurer aux plus âgés une retraite heureuse et une vieillesse intégrée. Ses programmes concernent non seulement les plus démunis, mais aussi désormais les détenteurs âgés dotés de ressources encore intactes malgré leur vie de travail, et encore susceptibles d'être activement mobilisés comme producteurs sociaux non seulement de leur art de vieillir, mais aussi de rapports intragénérationnels et intergénérationnels plus positifs. Mais ces programmes n'ont guère dépassé le stade des intentions ; on constate, surtout depuis 1980, un désengagement de l'État québécois qui, vis-à-vis des personnes âgées, redéfinit son rôle comme mineur et supplétif des carences du milieu. Le ministère des Affaires sociales fait de plus en plus appel au bénévolat des familles, du voisinage et du quartier et, en incitant les personnes âgées à se prendre en charge elles-mêmes, invite en fait les plus valides à se dévouer au chevet des autres³.

En paraphrasant les propos d'un gériatre français en mal d'humeur, le docteur Longueville, on pourrait dire que la politique de la vieillesse constitue un art spécifique « d'accommoder les restes ». En fait de restes, il s'agit bien sûr des travailleurs vieillissants définitivement sortis du marché de la main-d'oeuvre. Cette expulsion, de plus en plus précoce et massive, fait du prix de la solidarité entre les âges et du mode de gestion de la vieillesse un enjeu central du débat social. Dans une société où le non-travail n'est que l'envers du travail, les retraités cons-

202 tituent un ensemble social dont les conduites ne peuvent être que la reproduction détériorée de celles de leur vie de travail antérieure et que le fruit des ressources qu'ils ont pu ou non accumuler, comme l'ont magistralement démontré les recherches de la sociologue française Anne-Marie Guillemard, citée plus haut.

Ce sont précisément ces restes de ressources qu'il s'agit de gérer : par sa politique de la vieillesse, l'État va chercher à utiliser les potentiels disponibles, soit pour en maximiser l'effet, soit pour minimiser les coûts d'une vieillesse dépendante. Du même coup il tentera, au-delà de cette rentabilisation, de mieux canaliser et intégrer l'expression sociale d'une population retraitée sur laquelle semblent jouer de moins en moins les mécanismes traditionnels ou les filières habituelles de contrôle social, à savoir le travail et la famille.

C'est ce mouvement que nous appelons processus d'institutionnalisation élargie des personnes âgées, sous l'égide de l'État. De l'idéalisme des débuts à la rationalisation, de la rationalisation au désengagement financier, l'État québécois organise une institutionnalisation élargie de la population vieillissante et âgée, par laquelle les retraités non seulement sont « placés » dans des institutions hôtelières ou hospitalières, mais encore sont placés et pris dans les mailles d'un

réseau élargi de services de contrôle et d'appareils de mobilisation englobant jusqu'aux programmes de maintien (*sic*) à domicile, d'animation et de formation permanente. Une analyse sociologique des mesures politiques et de leurs effets permet de mettre en lumière, non un débat entre l'hébergement traditionnel et l'intégration au domicile, mais le conflit entre une force concrète instituante, mais ignorée et captive, du fait en particulier de sa situation de pauvreté, celle des retraités et pré-retraités, et une autre force instituante, celle de l'État, à la fois dominante et à volonté exclusive et excluante, au-delà de ses discours et de ses appels au partenariat et à la participation³.

3. « On y voit à nos droits »

Mais rien n'est encore (jamais ?) joué, dans la mesure où, en particulier depuis trois ans, les pré-retraités et retraités du Québec se regroupent et s'organisent, non plus seulement pour se donner des loisirs et des services, mais pour défendre leurs droits à un revenu décent à la retraite, en rétribution de toute une vie de travail acharné à bâtir le pays et à faire sa richesse. En position de dominés face à une classe dirigeante offensive, les pré-retraités et les retraités revendiquent, au-delà du droit au repos et aux services accessibles et adaptés, l'exercice d'un contrôle accru de ces dispositifs et une participation plus forte à l'ensemble des décisions politiques qui les concernent. On aura ici reconnu l'action des militants de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraité-e-s et pré-retraité-e-s (AQDR). Au fil des années, ce regroupement mène une action originale, qui surprend par son dynamisme et son efficacité, mais surtout qui dégage peu à peu les voies d'une solution de rechange réelle.

On ne sera pas étonné d'apprendre que l'AQDR est née, quel-

ques années avant sa fondation officielle en 1980, des sessions de préparation à la retraite. Établir un bilan des ressources accumulées durant leur vie de travail, travailler à maximiser collectivement ces biens et ces potentialités et prévoir leurs conditions de retraite pour en prévenir le choc ne pouvait qu'amener les participants de ces sessions non seulement à vouloir maintenir des liens ultérieurs, mais aussi à s'organiser pour transformer leur vie de retraités et défendre des droits légitimés par leur contribution passée à la richesse de leur pays.

En quelques années, avec le soutien de quelques rares intervenants, les retraités et pré-retraités se regroupent en 40 sections locales pour réfléchir à leur situation financière et matérielle, pour manifester leurs critiques à l'égard des politiques qui les concernent et pour réclamer activement leur dû. En 1980, ils décident de se donner une charte de fondation et réussissent peu à peu à s'imposer aux gouvernements comme partenaires à part égale, et à l'opinion publique comme des acteurs à part entière du débat social. À l'intérieur de l'organisation, ils donnent toute la priorité de leurs investissements à la formation, seul moyen de se positionner en dirigés et non en dominés, en acteurs instituants voulant se réapproprier l'espace envahi de leur mode de vie et de leur avance en âge. Après une première période (1980-1982) où ils sont d'abord sur la défensive, se contentant de dénoncer leur pauvreté et leur marginalisation sociale, les militants de l'AQDR passent à l'offensive avec leur exposition d'affiches géantes — « On y voit à nos droits » — qu'ils montent dans neuf villes du Québec et qui, comme ils le soulignent, leur sert de « locomotive » pour faire avancer le train de leurs revendications, et « d'abord celle d'un revenu minimum décent, garanti et indexé ». À la surprise des centrales syndicales qui, tout en

étant sympathiques au mouvement, ne considéraient pas ses revendications comme prioritairement dignes de leur appui, et à la stupeur de groupes populaires alors en perte de vitesse et d'efficacité, les militants de l'AQDR parviennent progressivement à se faire entendre de l'opinion publique et des gouvernements, et à obtenir, en pleine crise de l'économie et de l'État-providence, une amélioration de leurs régimes publics et le maintien de leur indexation. Ils réussissent même à établir des liens avec d'autres groupements de retraités, comme la puissante « Fédération de l'âge d'or », qu'ils entraînent sur le terrain de leurs revendications, et depuis peu avec d'autres groupes du Canada anglais. À l'interne, les femmes arrachent aux hommes (minoritaires) la majorité des postes de responsabilité dans les instances décisionnelles et mènent une action militante résolument féministe, dont l'originalité et l'impact finissent par inspirer leurs jeunes consoeurs. Enfin, l'action de l'AQDR reçoit un début de rayonnement international avec le montage de l'exposition d'affiches géantes « On y voit à nos droits » en Belgique à l'automne 1985. À cette occasion, une centaine de militants de l'AQDR traversent l'Atlantique pour témoigner devant les pensionnés belges, un peu ébahis, de leur solidarité et de leur... jeunesse.

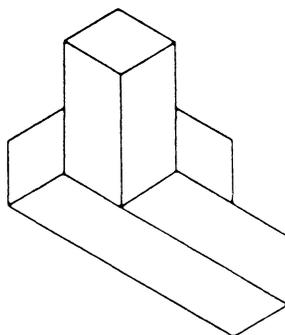
Le succès même et l'efficacité croissante de l'AQDR démontrent que le pari de « conscientisation » des pré-retraités et retraités n'a pas été fait en vain par les premiers intervenants communautaires, dont nous sommes. Ils prouvent surtout que la situation de pauvreté que nous avons décrite ici n'est pas nécessairement inéluctable et qu'une action organisée des retraités et pré-retraités unis par leurs revendications devra pouvoir aboutir à des changements réels et durables non seulement dans le mode de ges-

tion publique de l'avance en âge, de la retraite et de la vieillesse, mais plus loin dans les rapports sociaux. Ainsi, les retraités québécois ne sont pas des « has been », mais des acteurs qui préfigurent et préparent la société de demain, la nôtre.

Jean Carette
Département de travail social
Université du Québec à
Montréal

NOTES

- ¹ L'AQDR (1850, Bercy, suite 113A, Montréal, Québec, Canada, H2K 2V2) a publié plusieurs manifestes sur la situation économique des retraités, les conditions de vie à domicile, l'alimentation, la condition des femmes de 50 ans et plus. L'auteur de l'article prépare actuellement une recherche qui doit permettre à la fois de retracer l'historique de l'AQDR et de dégager les éléments d'une méthodologie de l'intervention auprès des retraités et pré-retraités (et avec eux) pour la défense et le développement de leurs droits.
- ² Les régimes « publics » fédéraux (sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti) et le régime « public » provincial (Régime des rentes du Québec) sont complétés, pour la moitié des actifs seulement, par des régimes contractuels privés reliés à l'employeur (et non à la catégorie d'emploi). Ces régimes complémentaires sont l'équivalent des régimes complémentaires européens, à cette énorme différence près qu'ils ne sont ni universels ni gérés paritairement.
- ³ L'auteur tient à la disposition des lecteurs et lectrices intéressé-e-s une copie de sa récente thèse de doctorat en sociologie, où il s'efforce d'analyser la dynamique des politiques québécoises de la vieillesse de 1970 à 1985.



Bulletin d'abonnement

204

Bibliographie

CNBS (Conseil national du bien-être social) (1984), *Soixante-cinq ans et plus*.

EN COLLABORATION (1983), *Nous ne voulons plus être pauvres après 65 ans : les femmes et la réforme des régimes de retraite*, Montréal, UQAM, document de réflexion préparé en collaboration avec Relais-femmes et les comités de la condition féminine CSN et FTQ.

GUILLEMARD, Anne-Marie (1972), *La Retraite, une mort sociale*, Paris, Mouton.

OTTAWA, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (1981), *Les Pensions au Canada*.

OTTAWA, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (1982a), *De meilleures pensions pour les Canadiens*.

OTTAWA, Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (1982b), *Rapport du gouvernement canadien sur le vieillissement*.

PLAMONDON, Louis (1985), *Étude sur l'élargissement du processus de déqualification de la population active de plus de 55 ans au Québec de 1951 à 1981*, Montréal, inédit.

PLAMONDON, Louis, Gilles PLAMONDON et Jean CARETTE (1984), *Les Enjeux après 50 ans*, Paris, Robert Laffont, collection « Réponses ».

QUÉBEC, Ministère des Affaires sociales (1985), *Un nouvel âge à partager* (rapport Chevette), Québec.

Les CAHIERS DE RECHERCHE SOCIOLOGIQUE paraissent deux fois l'an. Chaque numéro est axé sur une thématique particulière. Les Cahiers ont pour but de décloisonner la recherche institutionnelle et de permettre l'expression de plusieurs approches théoriques et méthodologiques.

Numéros déjà parus Thèmes

Vol. 1	Connaissance et société	septembre 1983
Vol. 2 no. 1	Le discours social et ses usages	avril 1984
Vol. 2 no. 2	Problème d'immigration	septembre 1984
Vol. 3 no. 1	La décentralisation pour quoi faire?	avril 1985
Vol. 3 no. 2	Informatisation et bureautique	octobre 1985

Les prochains numéros porteront sur: Les femmes et le savoir; Industrie culturelle et télématization; Espace rural, société post-industrielle. Abonnement annuel: Canada \$13. (étudiants \$10.); Pays étrangers \$16.; Institutions (tous pays) \$24. Le numéro: \$8.

Je désire m'abonner à partir du volume @ no @ _____ \$
 Je désire recevoir les numéros suivants:
 _____ \$
 _____ \$
 _____ \$

Ci-joint chèque ou mandat poste à l'ordre de:

CAHIERS DE RECHERCHE SOCIOLOGIQUE
 Département de sociologie
 Université du Québec à Montréal
 C.P. 8888, Succ «A»
 Montréal, P. Qué., H3C 3P8

NOM _____

ADRESSE _____

_____ Code postal _____